



La lutte féministe à travers le temps

La Journée internationale des droits des femmes approchant, nous avons cru intéressant de se remémorer pourquoi la lutte est nécessaire et de réaliser tout le chemin déjà parcouru. C'est pourquoi nous avons pensé que ce jeu-questionnaire du style *Saviez-vous que ?* piquerait votre curiosité et pourrait susciter de belles discussions entre collègues. Toutes les réponses se trouvent à la page 4.

1. En quelle année les femmes mariées ont-elles obtenu le droit de toucher le salaire qu'elles gagnaient, de l'administrer et de disposer des biens qu'elles achetaient ?

2. Quel était le terme utilisé jusqu'en 1971 pour désigner le féminin du mot « juré » ?

3. En 1911, Annie MacDonald-Lagstaff obtient son diplôme en droit de l'Université McGill. Malgré sa qualification, pourquoi ne pouvait-elle pas pratiquer sa profession ?

4. En 1954, la Loi du double standard qui a trait à la séparation en cas d'adultère est abolie au Québec. Quelle était cette loi ?

5. Jusqu'en quelle année le Code criminel canadien prévoyait-il pour le conjoint l'immunité face à l'agression sexuelle, c'est-à-dire qu'il ne pouvait être accusé d'avoir violé sa femme ?

6. Jusqu'en 1969, au Canada, quelle « punition » l'État prévoyait-il pour les femmes avorteuses ou avortées ?

Suite en page 4



Une nouvelle année pour réfléchir ensemble !

Édito du président

Voilà, 2025 est lancée ! Pour cette nouvelle année, souhaitons-nous de belles réussites avec les élèves que nous accueillons, de la collaboration avec tous les intervenants qui gravitent autour d'eux, de la considération de nos patrons et de l'ouverture à la discussion de la part de notre gouvernement parce que 2025 devrait servir de tremplin à cette grande réflexion de société que nous réclamons depuis maintenant plus d'un an et pour laquelle nos décideurs font la sourde oreille. Bernard Drainville avait d'ailleurs fermé la porte à cette idée sur le plateau de *Tout le monde en parle* en janvier 2023.

Consciente de l'importance qu'accorde la CAQ à l'opinion publique, la CSQ a commandé un sondage à la firme Léger. Du 6 au 8 décembre 2024, cette dernière a sondé un échantillon de 1 011 répondantes et répondants, représentant la population québécoise, quant à la nécessité de mener une grande réflexion collective en éducation. À l'image de ce qu'avait fait le rapport Parent à l'époque, cette discussion profonde servirait à développer une vision claire et un plan à long terme pour notre réseau.

Voici quelques faits saillants de ce sondage :

Quand on sonde l'opinion des participants sur le système d'éducation actuel, il en ressort notamment que :

- 63 % estiment que les services ne sont pas appropriés ou suffisants;
- 49 % estiment que les jeunes ne bénéficient pas d'un climat sain et sécuritaire;
- 50 % ne trouvent pas que les jeunes ont un accès juste et équitable aux différents programmes et aux services éducatifs.

Quand on sonde leur opinion sur l'avenir

de l'éducation au Québec, il en ressort également que :

- 90 % sont d'accord avec le fait que l'éducation est ce qu'il y a de plus important;
- 90 % sont d'accord avec le fait que le Québec a besoin d'une vision claire et à long terme pour le réseau;
- 86 % sont en accord avec le fait qu'il faille penser l'éducation de façon intégrée, de la petite enfance à l'enseignement supérieur;
- 74 % estiment qu'il se fait beaucoup de planification à court terme, sans penser aux effets à long terme;
- 72 % sont d'accord avec le fait que la mixité scolaire et sociale constitue un atout pour le réseau d'éducation.

Avec pareils résultats, messieurs Legault et Drainville ne peuvent plus nier le fait que la population québécoise est encore et toujours derrière les revendications des travailleuses et des travailleurs de l'Éducation.

En effet, c'est dans cette optique que nous allons continuer de défendre, auprès des décideurs, l'importance de cesser les initiatives populistes à courte vue et sans vision globale qui ont démantelé, petit à petit, notre système éducatif depuis trop d'années. Ces stratégies du gouvernement actuel et des précédents ont aussi grandement contribué à la désertion des métiers et professions en éducation.

Un moment d'arrêt, une introspection de société s'impose donc et la population québécoise, comme les travailleuses et travailleurs de l'Éducation, sont en droit de se donner le meilleur, pour les enfants, pour l'avenir, pour la belle et grande société québécoise.

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain

L'heure aux économies

Avec un rendement annuel de 14,1 % cette année, il est facile de parler des REER du Fonds de solidarité! Et même sans un tel rendement, le crédit d'impôt de 30 % qui y est associé constitue déjà une excellente raison d'y contribuer. Je vous annonce donc, avec tambours et trompettes, que la tournée de nos responsables locaux a débuté le 13 janvier 2025. Pour connaître la date de passage de la tournée dans votre établissement, consultez le calendrier sur notre site Internet.

Nos responsables se déplaceront pour celles et ceux qui aimeraient cotiser par retenue sur le salaire. Ils offrent également un service de proximité et répondent aux questions des membres et des futurs membres, afin d'aider à préparer l'avenir.

Le Fonds joue un rôle clé dans l'économie québécoise en investissant dans des entreprises locales, tout en favorisant le développement durable. De cette façon, vous préparez votre retraite et participez au développement économique de votre région!

Vous connaissez des gens qui aimeraient investir au Fonds ?

Depuis quelques années, l'émission d'actions est limitée. Toutefois, le Fonds a réservé un montant de 75 M \$ pour permettre aux contribuables de cotiser au REER+ via les prélèvements bancaires uniques ou automatiques. Pour cotiser au REER+, vous devez vous rendre sur le site du Fonds de solidarité et vous enregistrer à la sélection aléatoire avant le 24 janvier 2025. Notez qu'une fois le montant atteint, il ne sera plus possible de souscrire un montant additionnel.

Relevé 10 et impôts

Pour votre information, vous recevrez le sommaire de votre portefeuille ainsi que votre Relevé 10, par la poste, en janvier et en mars 2025.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Morosité politique et Gin tonic syndical

Afin de souligner la Journée internationale des droits des femmes, le comité de la condition féminine vous invite à deux soupers-conférences à l'ambiance festive. Au menu, plusieurs surprises dont une belle découverte avec notre conférencière invitée, Marie-Sophie Villeneuve, conseillère à la CSQ, qui nous propose avec humour : *Morosité politique et Gin tonic syndical*. Bienvenue à tous nos membres !

À Saint-Hubert

Le 27 février 2025 à 17 h 45
à l'Érablière Maurice Jeannotte
au 200, chemin de la Savane
à Saint-Marc-sur-Richelieu
Coût : 30 \$

À Valleyfield

Le 13 mars 2025 à 17 h 30
à la Microbrasserie du Vieux-Canal
au 299, rue Victoria
à Salaberry-de-Valleyfield
Coût : 30 \$

Vous devez réserver votre place sur le site du Syndicat de Champlain en choisissant votre modalité de paiement. Vous devrez payer votre billet avant la date de l'événement pour garantir votre participation. Les places sont limitées, dépêchez-vous de vous inscrire! Inscriptions acceptées jusqu'au 23 février pour la soirée à l'érablière et jusqu'au 7 mars pour celle à la microbrasserie.

NB : Avis au personnel du soutien. Nous comprenons qu'avec votre amplitude de travail, vous puissiez être juste dans le temps, pas d'inquiétude, vous aurez le même service que toutes les personnes déjà arrivées !



Guignolée des femmes : UN GROS MERCI !

À tous nos membres qui ont participé à la Guignolée des femmes 2024, au nom de toutes les femmes et des familles qui bénéficieront de votre générosité, nous tenons à vous adresser un immense merci du fond du cœur.

Votre apport à la Guignolée des femmes est bien plus qu'un simple geste : c'est une preuve de solidarité, d'humanité et d'espoir. Grâce à vos dons, nous pourrons

offrir un soutien concret à celles qui traversent des moments difficiles.

Votre générosité illumine le chemin de tant de femmes, en leur rappelant qu'elles ne sont pas seules et qu'une communauté bienveillante est là pour elles. Vous avez fait une réelle différence, et nous ne saurions assez vous remercier.

Continuons ensemble à bâtir un monde dans lequel l'entraide et la compassion brillent toujours plus fort.

Avec toute notre gratitude,
Le comité de la condition des femmes



Objet : Rappel amical

Geneviève en lettre attachée

Les derniers discours de notre gouvernement, au sujet de l'éducation, ont beaucoup changé depuis le début de l'année scolaire. C'est drôle, n'est-ce pas? Alors que nous entendions messieurs Drainville et Legault sur la place publique, ressasser les bons coups de la CAQ quant à ses investissements pour l'École québécoise, **parce qu'on s'en souvient**, «l'éducation c'est la priorité des priorités», par les mois qui ont suivi, il n'a été question que de coupures et de restrictions budgétaires.

Chaque fois, c'est à coups de millions que notre gouvernement a coupé dans «ses généreux investissements». S'est-il dit : «On va commencer par l'enveloppe destinée au maintien et à la construction des bâtiments puisque ce n'est pas vraiment important»? Puis, dans sa belle analyse de la situation, son équipe s'est prononcée pour amputer l'enveloppe destinée à l'enseignement de la langue française, mesure qui permet aux familles, ayant choisi le Québec pour terre d'accueil, de réussir leur intégration. S'est-il dit: «De toute façon, on n'est pas d'accord avec le fédéral et ce n'est pas notre mandat, donc on va leur montrer!»? Mais, ces coupures importantes n'ont pas suffi! C'est ainsi que la CAQ a choisi l'option de l'embargo pour le recrutement de personnels en éducation et d'autres secteurs de la fonction publique. Ses membres ont-ils réfléchi collectivement et conclu que «peu importe la hauteur de l'économie, on l'a fait!»?

Puis, le 18 décembre dernier, alors que les esprits se concentraient davantage sur l'effervescence de l'arrivée du temps des fêtes, le gouvernement Legault a profité de l'occasion pour annoncer ses nouvelles coupures en éducation : 200 M \$! «Nous avons [quelques] contraintes budgétaires», a évoqué furtivement Bernard Drainville, «mais, soyez assurés que cela n'aura AUCUN impact sur les services aux élèves!». Est-ce que la CAQ a prémédité le moment de cette révélation, convaincue que rien ne peut rivaliser avec l'attention que suscite le congé des fêtes? Rusée, n'est-ce pas?

Alors, Messieurs Legault et Drainville, Madame Lebel, ce «rappel amical» est pour vous. Sabrer dans les budgets déclenche des répercussions négatives. Ce que vous faites, lorsque vous affirmez à la population que toutes ces mesures administratives n'auront aucune incidence, c'est banaliser vos décisions austères, c'est camoufler vos moyens de pression politiques. Est-ce pour la rassurer, pour reconquérir sa confiance ébranlée envers votre gestion, pour voir votre popularité grimper dans les sondages?

Des compressions majeures, telles que vous les initiez, impactent inévitablement le réseau scolaire et ses acteurs. Comprenons-nous bien, cela veut dire que vous attaquez vous-mêmes les jeunes, en compromettant leurs conditions d'apprentissage et de vie scolaire; vous donnez l'assaut vous-mêmes à tout le personnel qui tient à bout de bras l'école publique; vous exacerbez le phénomène de désertion. Sachez-le, il y a des limites à ce que nous pouvons endurer comme affront et imposture.

Mes chères et chers collègues, au travail, cette année 2025 sera porteuse de belles réalisations, de moments de bonheur, mais aussi, il y aura des doléances. Nous le savons déjà. Ce que je vous souhaite alors, comme vœux du Nouvel An, c'est d'avoir à l'esprit notre devise «Je me souviens». Trois mots. Si simples, mais si éloquents de sens. Qui s'adressent à notre mémoire. Je vous les souffle pour nous rappeler toutes les luttes que nos prédécesseurs ont menées pour faire vivre et rayonner notre réseau scolaire; pour nous souvenir que le passé a connu ses malheurs et aussi ses gloires au terme d'efforts et de solidarité collective. Soyons encore ces pionniers pour ceux qui suivront!



Geneviève Bourbeau
Coordonnatrice



laPersonnelle

Obtenez des tarifs de groupe avantageux
en assurance auto, habitation et entreprise



En savoir plus

La lutte féministe à travers le temps (suite)

7- Au Québec, jusqu'en quelle année une commission scolaire pouvait-elle congédier une enseignante parce qu'elle était enceinte ?

8- En 1900, les femmes sont acceptées aux Jeux olympiques. Elles peuvent compétitionner dans deux disciplines, soit le golf et le tennis. Quelles sont les raisons qui ont motivé le choix de ces disciplines sportives ?

9- Au Canada, pourquoi les femmes n'étaient-elles pas admises au Sénat jusqu'en 1929 ?

10- Quel est le premier ministre du Québec qui accorda le droit de vote aux femmes, qui a un jour dit : « La ferme vaut ce que vaut la femme » ?



Les réponses :

1. En 1930. Sous la pression des femmes de l'époque, le gouvernement consentit enfin à modifier la loi concernant le salaire de la femme mariée sur le marché du travail.

2. Un juré est un citoyen désigné pour participer au jury lors d'un procès. La réponse est : il n'y en avait pas ! Jusqu'en 1971, les femmes n'avaient pas le droit d'être jurées.

3. Parce que le Barreau du Québec refusait d'admettre les femmes jusqu'en 1941. Le 1^{er} mars 1941, le Conseil général du Barreau consent finalement à se déclarer favorable à l'admission des femmes à la profession. Le vote est serré et le Conseil adopte une résolution par une seule voix de majorité.

4. Dans le Code civil au Québec, le double standard en cas de séparation des époux stipulait que la femme ne peut demander une séparation pour cause d'adultère qu'à la condition de prouver que son mari entretenait sa concubine au domicile conjugal. L'homme pouvait, lui, obtenir en tout temps la séparation en cas d'adultère de son épouse.

5. Jusqu'en 1982. L'immunité du mari reposait sur le fondement « philosophique » qu'une femme, en se mariant, donnait son consentement à vie. Juridiquement, elle ne s'appartenait plus.

6. L'emprisonnement. Avant 1969, l'avortement constituait un crime en vertu du Code criminel. Si la femme provoquait elle-même son avortement, sa peine était de deux ans de prison. La peine maximale pour un médecin ou toute autre personne qui aidait une femme à mettre fin à sa grossesse était l'emprisonnement à per-

pétuité. En 1969, le Parlement canadien adopte une loi qui modifie le Code criminel : l'avortement est maintenant légal, mais seulement si la vie ou la santé de la femme est en danger. Par la même loi, la contraception est décriminalisée. Il faut attendre 1988 pour que l'avortement soit décriminalisé.

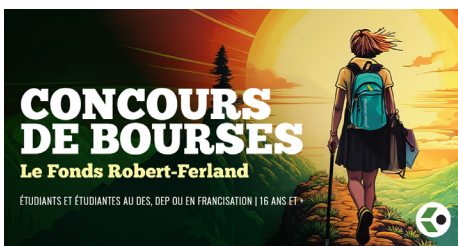
7. Jusqu'en 1969. Avant, les commissaires priorisaient l'embauche de religieux et religieuses, puis ils comblaient les besoins qui demeuraient, avec les laïcs, favorisant l'embauche d'institutrices célibataires plutôt que de femmes mariées puisque ces dernières tombaient enceintes. C'est la syndicalisation et la signature de conventions collectives qui permettra de régulariser ce type de situations.

8. Tout simplement parce qu'il n'y a pas de contacts physiques entre les joueuses et que les vêtements ont été jugés décents à l'époque.

9. Parce que le gouvernement canadien interprétait que le mot « personne » n'incluait pas les femmes dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (il s'agit de la loi votée par le Parlement britannique, le 29 mars 1867, pour créer le Dominion du Canada. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1867).

10. Adélard Godbout. Le droit de vote des femmes au Québec a été accordé le 18 avril 1940.

Le comité de la condition des femmes



Chaque année, grâce au Fonds Robert-Ferland, quatre bourses de 1 000 \$ sont offertes à des élèves de 16 ans et plus pour encourager la persévérance et la poursuite des études. Personnel des centres de FP et de FGA, vous avez reçu en décembre des affiches pour promouvoir le concours; cette semaine, nous vous envoyons des dépliants à remettre à vos élèves. Aidez-nous à les encourager !

Les candidatures doivent être remises au plus tard le 14 mars. Tous les détails sur notre site Internet.

